



# Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

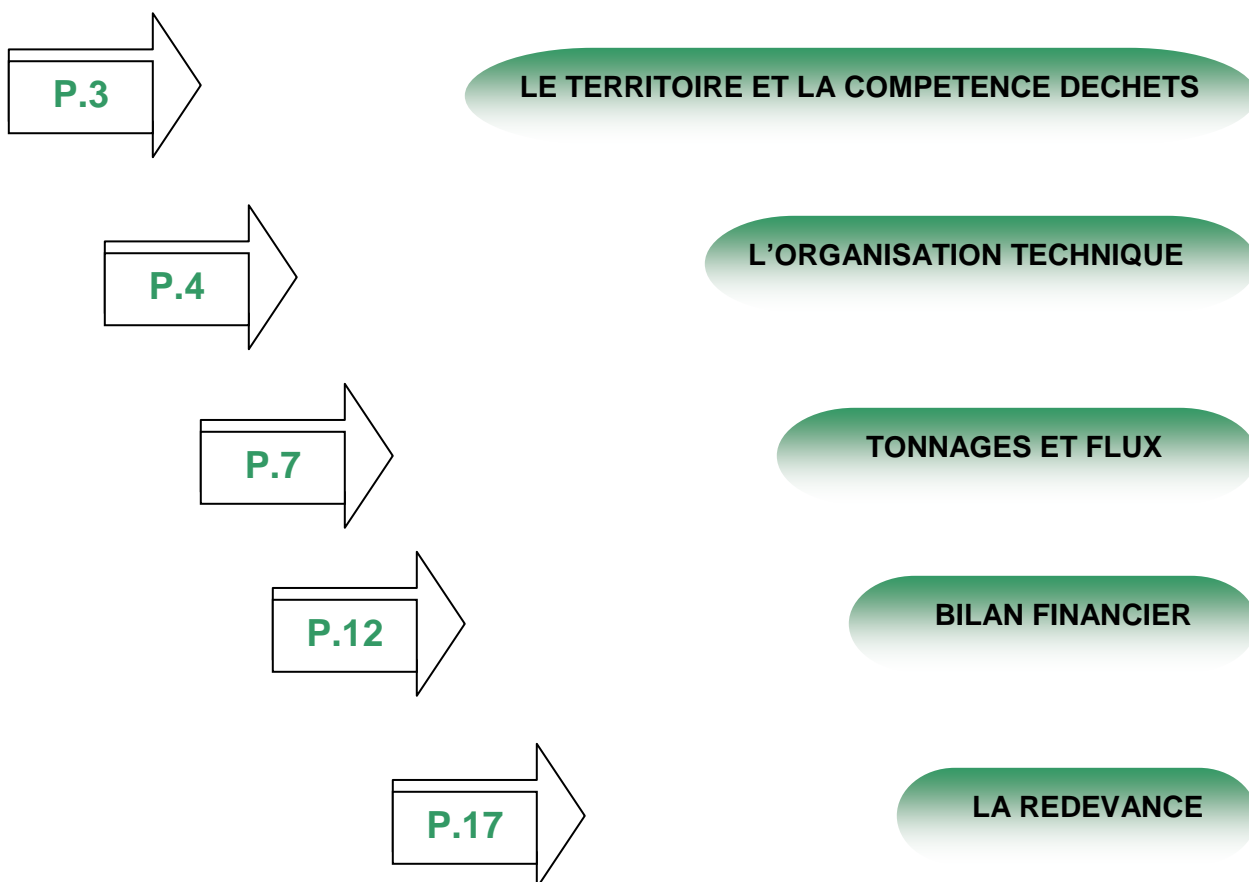


BERLOU  
FERRIERES-POUSSAROU  
COLOMBIERES S/ORB  
MONS LA TRIVALLE  
OLARGUES  
PREMIAN  
ROQUEBRUN  
ST ETIENNE D'ALBAGNAN  
ST JULIEN\*  
ST MARTIN DE L'ARCON  
ST VINCENT D'OLARGUES  
VIEUSSAN

2  
0  
0  
8

\*DEPUIS LE 01/01/2009

## SOMMAIRE

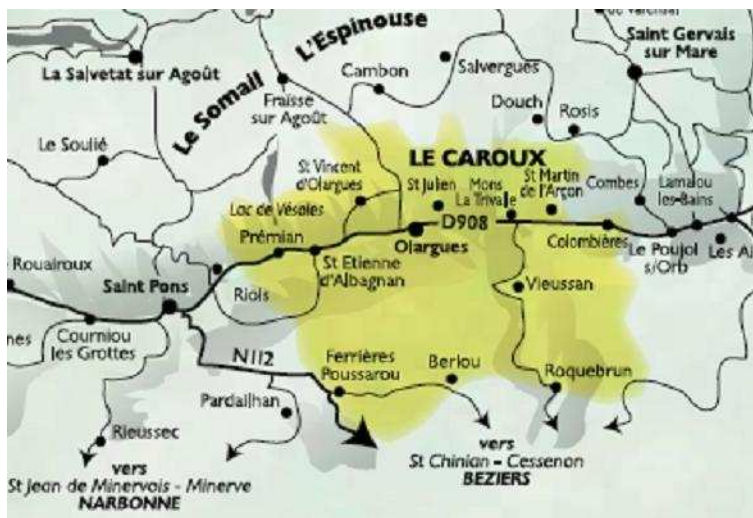


*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.*

*Ce document est intégré au rapport d'activités de la Communauté de Communes et transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal.*

*Son contenu est tenu à disposition du public au Siège de la Communauté de Communes Orb/Jaur et transmis dans les mairies pour affichage. Un exemplaire est également adressé à Monsieur le Préfet pour information. Les indications présentes dans ce rapport dressent un bilan d'ordre technique et financier sur l'exercice écoulé*

## 1. LA CC ORB JAUR, TERRITOIRE ET COMPETENCE DECHET



La Communauté de Communes Orb Jaur a été créée en 1996. Elle est située au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et du Pays Haut Languedoc et Vignobles, est composée de 12 communes depuis le 01 janvier 2009. Elle regroupait de 3818 habitants au 31 décembre 2008. Ce territoire se distingue par un relief accidenté, voire même montagneux pour la partie Nord du Canton et un caractère rural très marqué.

Communes au 31/12/2008	Population sédentaire	Population saisonnière	Population pondérée
BERLOU	185	384	249
COLOMBIERES Sur Orb	420	487	501
FERRIERES - POUSSAROU	50	186	81
MONS LA TRIVALLE	538	1438	778
OLARGUES	592	1300	682
PREMIAN	482	706	600
ROQUEBRUN	580	1348	805
ST ETIENNE d'Albagnan	295	438	353
ST MARTIN de l'Arçon	143	375	206
ST VINCENT d'Olargues	318	504	402
VIEUSSAN	230	403	297
	<b>3818 hab.</b>	<b>6809 hab.</b>	<b>4952 hab.</b>

Dans sa compétence « déchets », la Communauté de Communes Orb/Jaur assure 4 missions essentielles :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)
- Collecte sélective des emballages (bornes et points d'apport volontaire)
- Exploitation de la déchetterie de JULIO
- Gestion des contenants (bacs, bornes, caissons de collecte)

Bien qu'elle n'y soit pas réglementairement obligée, la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge les déchets d'entreprise assimilables aux déchets ménagers (en termes de composition et de quantité).

## 2. L'ORGANISATION TECHNIQUE

### 2.1 Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les OMR sont les déchets dont la composition ou le volume ne correspondent pas aux critères des filières de valorisation mises en place sur notre secteur (déchetterie et emballages recyclables). Il s'agit donc des restes de repas, films plastiques et emballages légers ou autres lingettes....

La collecte de cette part non-recyclable des déchets ménagers s'effectue en point de regroupement et 2 bennes compactrices circulent du lundi au vendredi afin de collecter les quelques 700 bacs répartis sur le territoire communautaire. Afin d'optimiser les déplacements des véhicules de ramassage et les cycles de compression des bennes, la majeure partie du gisement est collectée à partir de bacs roulants hermétiques de 340 et 660 L. Dans le cas d'habitations très éloignées, des conteneurs de plus petit volume ont été attribués aux administrés (120 L) jusqu'à 2003. Aujourd'hui, ce type d'équipement n'est plus disponible et il est demandé aux administrés d'orienter leurs dépôts vers les points de regroupement.

Les moyens en personnel sont limités à 4 agents, à savoir un chauffeur et un rippeur par benne. Toutefois, les prises de congés annuels nécessitent l'embauche de remplaçants occasionnels.

Les tournées de collecte sont organisées pour une prestation hebdomadaire de :

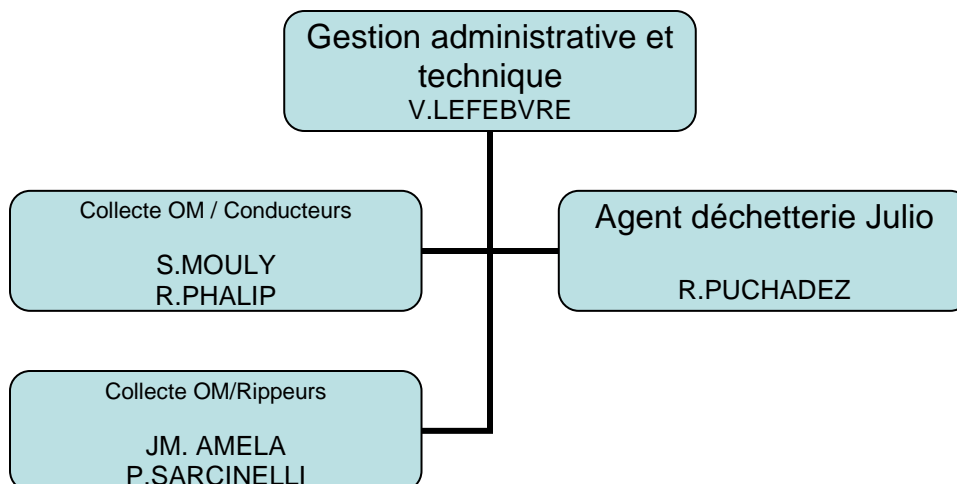
- deux collectes dans les traversées de village et centres de communes
- une collecte pour les hameaux
- exceptionnellement une collecte par quinzaine pour les points particuliers (habitations isolées)

En période estivale, et afin de répondre à la forte croissance des flux, les relevages passent alors à :

- trois collectes par semaine sur les sites à plus forte densité de population
- deux collectes semaines pour les hameaux à forte présence touristique

Le territoire Orb/Jaur, particulièrement étendu, présente un habitat extrêmement dispersé, au gré d'un relief accidenté. Les résidences secondaires ou non, construites ou restaurées en dehors des bourg-centres imposent des tournées hebdomadaires peu rentables (faibles tonnages collectés pour un déplacement important). Ces critères nécessitent une gestion rigoureuse du service, tant en terme de dotation par habitant que de fréquence des tournées de collecte. Ils excluent à ce jour le développement de collectes en porte à porte, beaucoup trop onéreuses au vue de la faible densité de population.

### Organigramme du service



Afin de répondre aux contraintes d'échelle du territoire, les ordures ménagères transitent, par convention, vers deux quais de transfert :

- Quai de transfert du St Ponais pour les OM collectées sur le haut du Canton
- Quai de transfert du St Chinianais pour les OM des communes situées au Sud

Les traitements varient selon les quais puisque les OMR qui transitent à St Pons sont dirigées vers le site d'ECONOTRE (Bessières-31) pour incinération ; alors que les OMR de St Chinian partent en enfouissement à Septèmes les vallons (13).

## **2.2 Collecte des emballages ménagers**

Les déchets d'emballages produits par les ménages du territoire doivent être orientés vers les points d'apport volontaires. Des bornes de 3 types sont destinées à recevoir :

- les journaux, magazines et petits cartons (borne étiquette bleue)
- les emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires (étiquette jaune)
- les flaconnages en verre (étiquette verte)

La population dispose de 28 points d'apport volontaire répartis sur chaque commune, soit un PAV pour 132 habitants (contre 1 pour 500 pour la moyenne nationale) et un total de 109 bornes sur le territoire communautaire. Elles sont relevées par un prestataire de collecte unique depuis avril 2005, la société Delta Recyclage.

La collecte s'effectue selon les déclenchements déterminés par le service communautaire, à une fréquence moyenne de deux relevages mensuels. En période estivale, les enlèvements sont hebdomadaires afin de répondre à la forte croissance démographique.

Les collectes d'emballages sont orientées vers le site de Lansargues (34) pour tri et envoi vers valorisation Le verre est envoyé à Maureilhan (34) pour recyclage en calcin.

## **2.3 Collecte des encombrants**

Cette fraction des déchets ménagers est composée des déchets encombrants et autres gravats, bois, ferrailles, déchets verts, cartons, huiles, vêtements ainsi que les déchets ménagers spéciaux (piles, batteries, produits phytosanitaires, peintures, vernis, acides, bases, néons...). En 2004, la Communauté de Communes a réalisé l'implantation d'une déchetterie intercommunale à Julio sur la commune d'Olargues. Par ailleurs, afin de permettre aux habitants situés à plus de 15 minutes d'Olargues de déposer leurs encombrants plus aisément, la collectivité a formalisé, par convention avec la Communauté de Communes du St Chinianais, la possibilité d'accéder à la déchetterie de Pierrerue pour les résidents des communes de Roquebrun, Berlou et Ferrières-Poussarou.

Les déchets entrants sont d'origines diverses :

- apports volontaires par les particuliers,
- apports des services municipaux dans le cadre des enlèvements organisés par les communes
- apports des professionnels (hors industriels)

A leur arrivée sur le site, un gardien accueille les déposants et les oriente vers les bennes particulières, selon la nature de leurs déchets. Restent refusés les pneus, les médicaments et les explosifs divers (ex : bouteille de gaz) à amener dans les filières professionnelles. La collecte s'effectue selon les déclenchements déterminés par le service communautaire, par la même société que pour les collectes sélectives.

## **2.4 Les Bio déchets**

Une campagne de promotion du compostage individuel est organisée par la Communauté de Communes Orb/Jaur et plus de 230 composteurs ont été achetés par une partie des 1700 foyers du territoire.

## LES CONTRATS et CONVENTIONS

### ■ Syndicat Mixte de l'Ouest Hérault

La Communauté de Communes Orb/Jaur a intégré le Syndicat Mixte de l'Ouest Hérault (SMOH), syndicat de gestion et de travaux ayant en charge la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets pour la zone Ouest de l'Hérault. Le SMOH regroupe 310.555 habitants répartis dans 16 établissements publics de coopération intercommunale et une commune indépendante. Depuis le 30 septembre 2002, le SMOH exerce la compétence traitement des déchets ménagers pour 6 EPCI dont la Communauté de Communes Orb/Jaur. Il poursuit parallèlement une politique active de recherche de nouveaux exutoires (moyens de traitement et sites dédiés).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2008, le nouveau Marché de transport/traitement des ordures ménagères a été attribué à l'entreprise GARCIA, avec pour exutoire l'incinérateur ECONOTRE de Bessières ( 31).

### ■ Communauté de Communes du St Chinianais

La mise à disposition de la déchetterie de Pierrerue s'effectue moyennant une participation de la Communauté de Communes Orb/Jaur. Utilisée également pour son quai de transfert des ordures ménagères du bas du Canton, les charges comprennent des :

- frais de structure (gardiennage, amortissement de l'équipement...)
- frais d'enlèvement des matériaux
- frais liés aux tonnages ordures ménagères

La population rattachée à cette déchetterie est de 809 habitants représentant les communes de Berlou, Ferrières-Poussarou et Roquebrun réunies (auxquels viennent se rajouter les 218 habitants de Vieussan pour la partie OM).

La gestion de la déchetterie reste de la compétence de la Communauté de Communes du St Chinianais.

En 2008, les ordures ménagères collectées sur ces communes ont été orientées vers Septèmes les Vallons dans les Bouches du Rhône, avec pour destination l'enfouissement (Société Méditerranéenne de Nettoyement).

### ■ Communauté de Communes du St Ponais

Les ordures ménagères de Pierrerue transitent par le quai de transfert de St Pons de Thomières, moyennant une participation de la Communauté de Communes Orb/Jaur. Les charges comprennent des frais d'investissement et de fonctionnement (compactage des caissons).

### ■ Eco-Emballages

Le SMOH gère le contrat Eco-Emballages associé à la valorisation matière des collectes d'emballages recyclables. Si la collecte reste de la compétence de la Communauté de Communes, le SMOH assure le Marché de tri des emballages, la Société DELTA Recyclage étant titulaire de ce contrat jusqu'au 31.12.2009 (prestations de tri et de reprise des matériaux).

Le Syndicat Mixte de l'Ouest Hérault perçoit directement les soutiens Eco-Emballages, qu'il reverse de l'euro à l'euro aux EPCI adhérents.

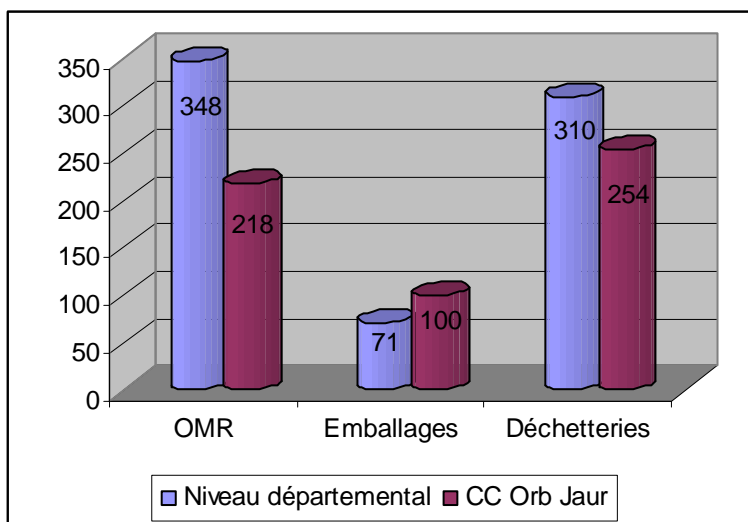
### 3. TONNAGES ET SYNOPTYQUE DES FLUX

#### Récapitulatif des tonnages de déchets collectés en 2008 par la CC Orb Jaur

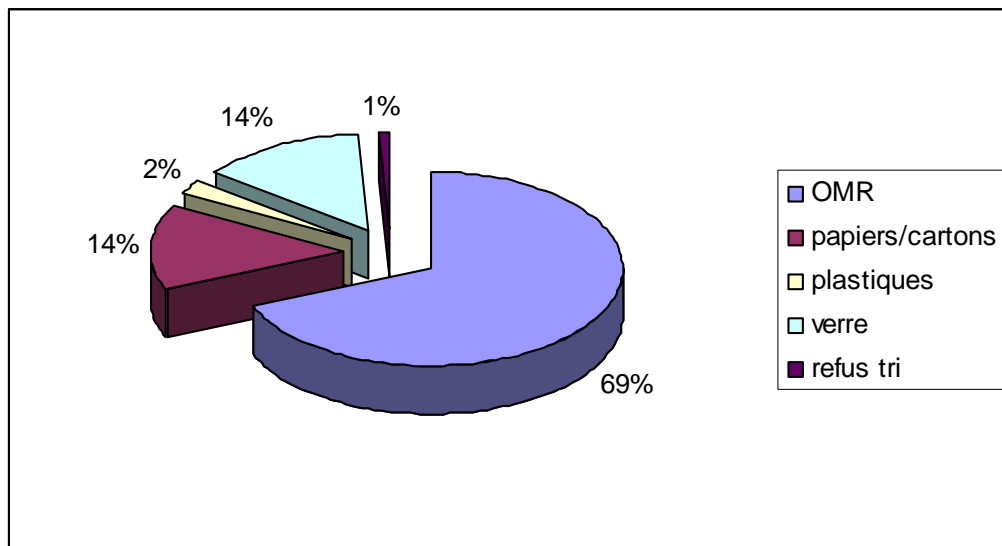
Quantité collectée (en tonne/matériaux)	Année 2008	Kg/hab/pop pondérée (4952 hab.)
OMR via St Pons	748	218 kg
OMR via St Chinian	335	
Emballages ménagers	495	100 kg
Encombrants/toxiques	1260	254 kg
total	2838	573 kg

#### Comparatif avec les productions globales dans l'Hérault En kg par habitant 2008

	OMR	Emballages	Déchetteries	Production totale
Niveau départemental	348	71	310	729
CC Orb Jaur	218	100	254	573



Répartition des matériaux collectés pour un habitant d'Orb Jaur en 2008  
(hors encombrants)



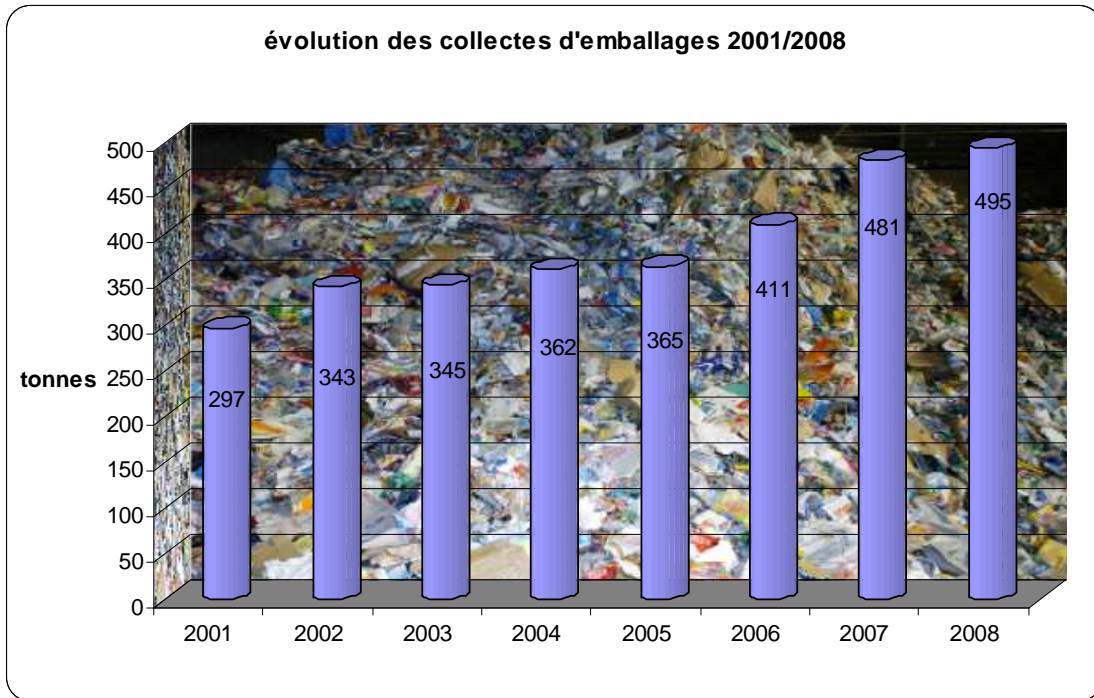
Soit 30 % de collecte sélective d'emballage par habitant. Ce résultat est à rapprocher du ratio référence de l'Ademe qui établit à 53 % le pourcentage d'emballages dans une poubelle française.

Malgré la croissance notable de la population ces dernières années, la stabilisation de la production globale des ordures ménagères résiduelles se confirme (qui semble indiquer une meilleure orientation des déchets emballages et déchets de déchetterie).

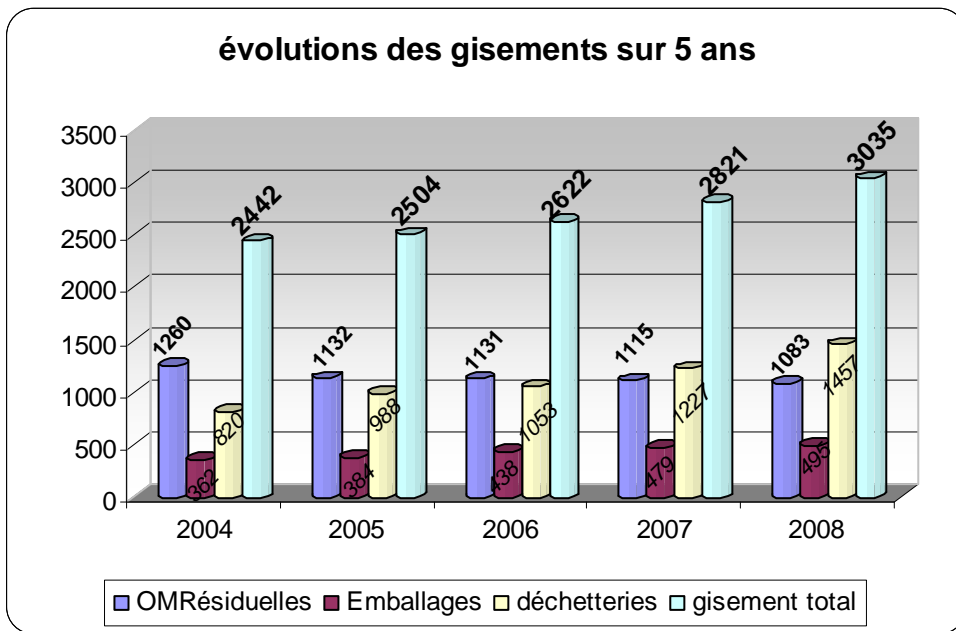
Détail des collectes d'emballages ménagers 2008

Matériaux	TOTAUX en tonne
ACIER	10,80
ALU	0,64
E.L.A	5,40
PAP/CAR	96,48
P.E.T clair	9,72
P.E.T foncé	8,06
P.E.H.D	9,43
Bouq/Mag	124,78 t
VERRE	219,08 t
<b>TOTAL C.S hors refus</b>	<b>482,89 t</b>
REFUS	12,23 t

**Soit 100 kg par an et par habitant** (population considérée : 4952 équivalent habitant, rapport établi entre pop sédentaire et saisonnière)



**Total des collectes sélectives sur les 5 dernières années :  
+ de 2000 tonnes d'emballages valorisés**

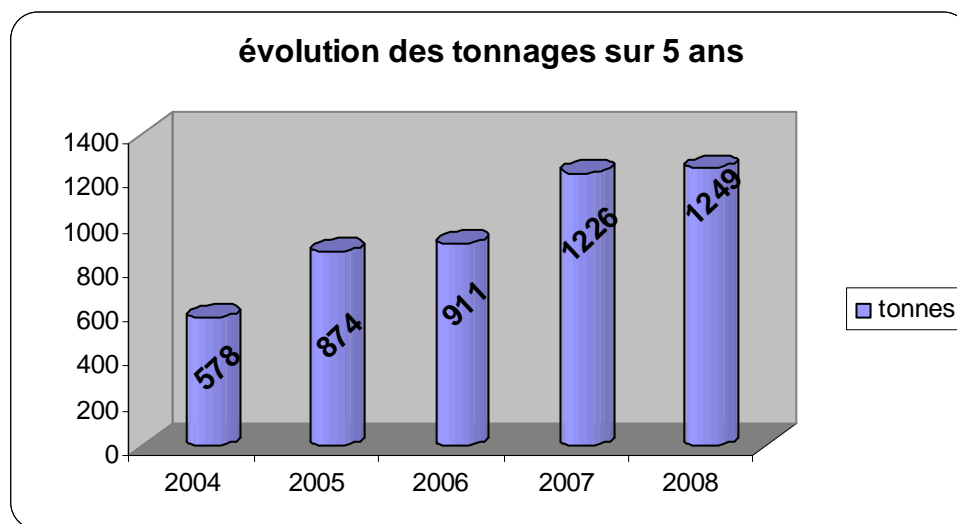


### Détail des collectes de déchetteries 2008

#### Tonnages entrants à la déchetterie de JULIO

déchets	Tonnage 2008	RATIO/KG/HAB	Pour mémoire Tonnage 2007
encombrants	283,35	98,66	273,01
gravats	558,47	194,45	584,66
ferraille	58,24	20,28	80,54
déchets verts	127,56	44,42	82,7
Cartons *	58,6	20,40	48,52
d.m.s	7,05	2,45	7,763
textiles	3	1,04	2,28
piles	0,250	0,10	0,245
huiles friture	0,3	0,28	0,808
huiles vidange	0,3	0,28	0,800
bois	133,81	46,59	125,48
D3E	22	7,66	20,57
<b>TOTAL</b>	<b>1249 t *</b>	<b>436 kg</b>	<b>1227 t</b>

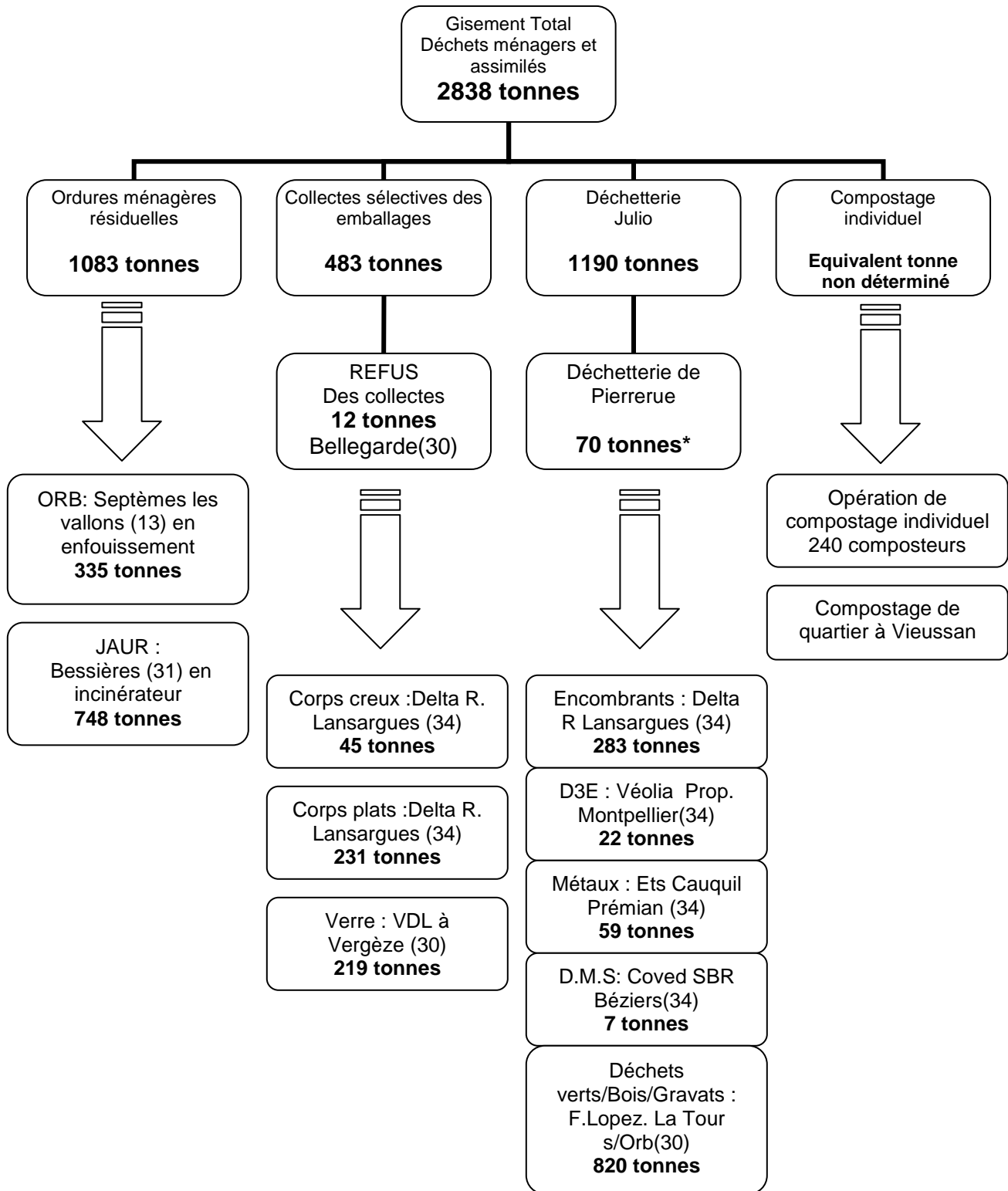
\*les cartons de Julio sont comptabilisés dans la filière collecte sélective des EMR



**Total des déchets entrants à Julio depuis la création de la déchetterie:  
Près de 5000 tonnes collectées pour traitement/recyclage/valorisation**

Concernant la déchetterie de Pierrerue, les habitants des communes rattachées (Berlou, Ferrières-Poussarou et Roquebrun) ont déposé une estimation de 70 tonnes d'encombrants et divers en 2008, soit un tonnage global équivalent à celui de 2007.

**SYNOPTIQUE DES FLUX COLLECTES ET TRAITES EN 2008**



\* les filières du St Chinianais ne sont pas détaillées

## 4. BILAN FINANCIER

### 3.2. LES COUTS DU SERVICE

#### Prestations liées aux entreprises

- Pour le transport et le traitement des ordures ménagères

	Secteur ORB	Secteur JAUR
<b>Production</b>	<b>335 t</b>	<b>748 t</b>
Participation au SMOH	6549,10 €	
Coût de transport et Frais de traitement	44 863 € + 12 211€ (frais de structure)	95 274 €

- Pour la collecte sélective (dépenses et recettes)

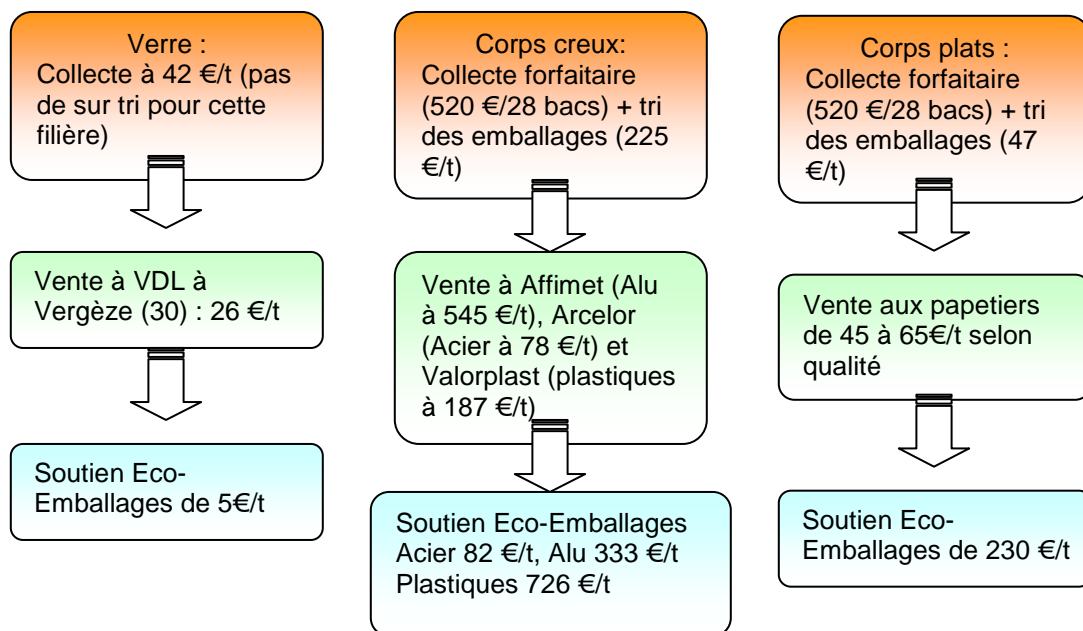
désignation	Collecte Traitement TTC
EMR (papiers/cartons)	Collecte 2008 : 39 654 € + 2848 € (EMR Julio)
BPM (plastiques et boîtes)	
VERRE	
Reversement des filières Soutiens Eco-Emballages	62 600 €

Même si la totalité des recettes des reprises matériaux et du solde des soutiens Eco-Emballages 2008 ne sont pas enregistrées, l'année 2008 a permis d'enregistrer une hausse des recettes par l'apport du solde des soutiens pour les années 2006/2007.

La Communauté de Communes bénéficie du contrat au barème D, qui permet notamment de percevoir des majorations liées à la ruralité de l'habitat.

**Le principe de financement des collectes sélectives d'emballages**

dépenses > recettes



NB : les décalages dans les reprises et dans les soutiens s'échelonne sur l'année N+1

- Pour les déchetteries

**Déchetterie de Pierrerue**

Frais d'enlèvement des matériaux

déchets	coût euro/tonne/HT
gravats	CET 3
encombrants	123,45
cartons	50
ferraille	- 44
déchets verts	77

Contrats de reprises bennes et conteneurs (-reprise des matériaux) Pierrerue

**20991 € ttc**

**Déchetterie de JULIO**  
Frais d'enlèvement des matériaux

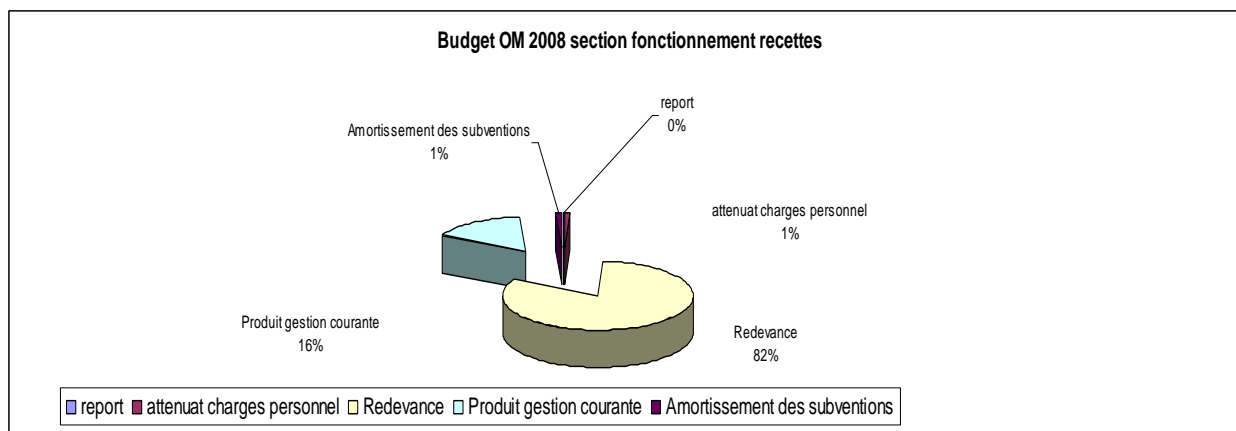
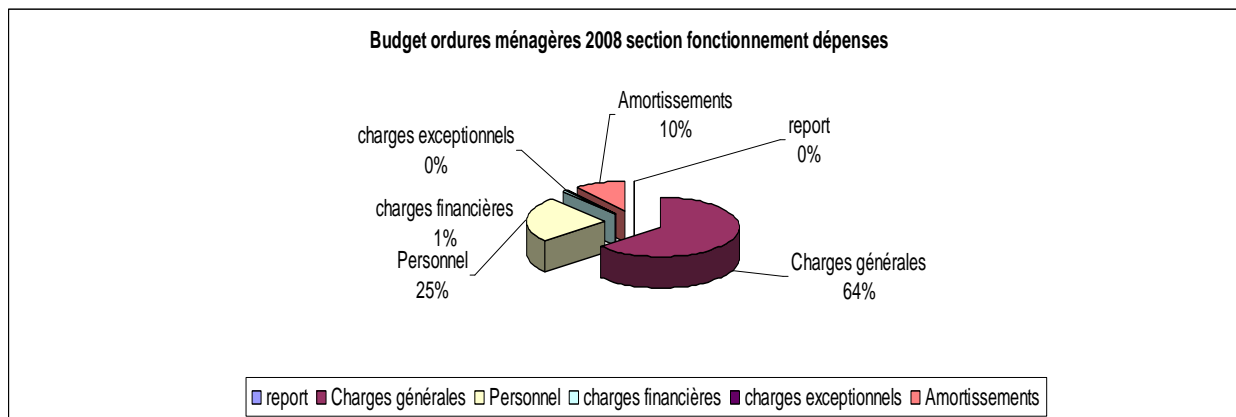
déchets	tonnage 2007	coût euro/tonne/HT
encombrants	283,35	142,07
gravats	558,47	19,07
ferraille	58,24	-7.6
déchets verts	127,56	103,07
cartons	48,52	46,07
D.M.S	7,05	1303,07 – 30% subvention
textiles	3	0
pires	0,25	0
bois	133,81	103,07
D3E	22	- 40
<b>TOTAL</b>	<b>1249,08 tonnes</b>	Coût total : <b>92395,22 € ttc</b>

NB : les recettes de déchetterie sont perçues à trimestre échu, ou par avoir sur facturation pour les DMS

## Dépenses et recettes de fonctionnement exercice 2008

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges de fonctionnement	
dépenses	Montant €/TTC
Fournitures non-stockables	867 €
Fournitures d'entretien	4173 €
Carburants	17 948 €
Sous-traitance Delta recyclage	140 912 €
Matériel roulant + entre/rep	18 451€
Primes d'assurances	3572 €
CC St Chinian / Syndicat Mixte Ouest Hérault	219 753 €
Frais de communication (annonces, publicité)	825 €
Frais de télécommunication	1045 €
Charges de personnel et frais assimilés	156 843€
Charges financières	3520 €
Annulations de titres REOM 2007	2715 €
Dotations aux amortissements	66719 €
<b>TOTAL charges et frais</b>	<b>637 344 €</b>



<b>Recettes de fonctionnement</b>	
recettes	Montant €/TTC
<b>Produit de la redevance</b>	<b>595 512 €</b>
<b>Atténuation des charges de personnel</b>	<b>6382 €</b>
<b>Produits de gestion courante</b>	<b>114 061 €</b>
<b>Amortissement des subventions virées au résultat</b>	<b>8696 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>727 134 €</b>

**L'excédent 2008 est reporté sur les années ultérieures, ce qui permet de faire face aux investissements prévus et non encore réalisés.**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Frais d'investissement</b>	
dépenses	Montant €/TTC
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>5000 €</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>32 323 €</b>
<b>Provisions</b>	<b>8697 €</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>46 020 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>	
Recettes	Montant €/TTC
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>66 719 €</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>13 885 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>3653 €</b>
<b>TOTAL des recettes d'investissement</b>	<b>84 257 €</b>

### 3.3. LE FINANCEMENT DU SERVICE

#### 3.4.1. La redevance ordures ménagères

La collecte et le traitement des déchets sont des activités de plus en plus essentielles, mais également de plus en plus coûteuses, en raison d'une législation plus stricte dans un but de protection de l'environnement.

La Communauté de Communes répond aux attentes réglementaires en favorisant la valorisation des déchets, en instaurant le tri sélectif, la collecte en déchetterie ou encore en soutenant le compostage individuel. Face à l'augmentation de la production des déchets, ce système s'inscrit directement dans les objectifs actuels de recherche de réduction à la source et de valorisation des déchets ménagers.

La facturation au volume étant impossible à mettre en place sur notre territoire, notamment de par l'étendue du territoire et la forte présence d'un habitat dispersé, les élus communautaires ont choisi la redevance.

En maîtrisant sa production de déchets et en utilisant l'ensemble des outils de sélection des déchets (tri, déchetterie, composteur), chaque famille influe directement sur la facture globale, permettant de limiter les charges de traitement.

Depuis la mise en place de la modulation de la REOM en 2007, le coût global répercuté sur les habitants est réparti différemment. Par exemple, les ménages ne paient plus pour l'enlèvement des déchets produits par les collectivités, les commerçants, et les artisans.

La facturation par forfait au nombre d'habitant/foyer (et celle appliquée aux activités et administrations) correspond donc mieux à la production de déchets de chacun.

#### **REOM Particuliers**

REOM Foyer personne seule : applicable aux habitations principales occupées à l'année par une seule entité.

REOM Foyer 2 personnes : applicable au foyer regroupant 2 entités (tel que couple, personne seule + personne à charge, personnes sans liens déclarés mais vivant sous un même toit) à l'année

REOM Foyer + de 2 personnes : applicable au foyer de plus de 2 entités

REOM Résidence secondaire : applicable aux logements occupés moins de 6 mois par an. En cas de réclamation, l'avis d'imposition fait foi.

#### 3.4.2. La redevance professionnelle

## **REOM Professionnels**

REOM Commerces/ Artisanat BTP : applicable aux

- commerces de gros, de détail et de service
- coopératives agricoles,
- agences de vente ou de location de biens ou de matériels
- cabinets médicaux et paramédicaux
- agences bancaires et postales
- cabinets d'assurance
- sociétés immobilières
- entreprises de maçonnerie, carrelage, plomberie, électricité, peinture et décoration, travaux divers de rénovation, chaudronnerie, ferronnerie...

*Cas particuliers : les commerçants domiciliés sur leur lieu de travail ne sont taxés qu'une fois, et ce au titre de leur domiciliation. Les caves particulières et exploitations agricoles ne sont pas taxées, en soutien à cette activité en grande difficulté sur le territoire Orb/Jaur.*

REOM Hébergement – de 12 lits : s'entend de l'ensemble des hébergements saisonniers publics et privés de moins de 12 lits tels que

- gîte rural
- chambre d'hôte
- hébergement touristique saisonnier de – de 12 lits

*Cas particuliers : les bâtiments agricoles occupés par les vendangeurs et ouvriers agricoles saisonniers ne sont pas redevables*

REOM Hébergement + de 12 lits : soit l'ensemble des hébergements publics et privés de plus de 12 lits tels que

- Campings et HLL
- Campotel et mobil home
- Villages Vacances
- Gîtes de groupe (définis par la présence d'un lieu commun de restauration)

REOM Hôtel/restaurant – de 20 couverts et saisonniers

Applicable aux hôtels, restaurants, hôtel/restaurants de moins de 20 couverts ainsi qu'aux équipements de restauration saisonnière

REOM Hôtel/restaurant + de 20 couverts

Applicable aux hôtels, restaurants, hôtel/restaurants de moins de 20 couverts

Hébergement/restauration collectif et sportif

Sont concernées les bases de loisirs et équipements sportifs saisonniers

grande restauration collective

Le Collège/réfectoire d'Olargues ainsi que la Maison de retraite sont taxés d'un forfait adapté à leur particularisme.

REOM Administrations et établissements publics

Applicable aux services et administrations autres que les Mairies à savoir

- Syndicat de l'eau
- Casernes des Sapeurs Pompiers
- Caserne des Sapeurs Forestiers
- Agence de l'Équipement
- Ecoles
- Agences postales

REOM Forfait Commune

Chaque commune se voit appliqué un forfait par habitant au dernier recensement INSEE connu.

**Tableau de synthèse REOM 2008**

catégories	redevance 2008
<b>foyer 1 personne</b>	<b>165</b>
<b>foyer 2 personnes</b>	<b>182</b>
<b>foyer + de 2 personnes</b>	<b>210</b>
<b>résidences secondaires</b>	<b>182</b>
<b>Art/commer</b>	<b>155</b>
<b>heber. -12</b>	<b>30</b>
<b>heber. +12</b>	<b>15</b>
<b>resto -20</b>	<b>340</b>
<b>resto +20</b>	<b>508</b>
<b>collec/sport.</b>	<b>440</b>
<b>collège/hôpit</b>	<b>800</b>
<b>Ecoles/admi</b>	<b>140</b>
<b>Commune ( € par habitant Insee)</b>	<b>2</b>